

Un complément à la circulaire de rentrée 2007 est paru au BOEN le 19 juillet. Celui ci vise à préciser la partie 3 de la circulaire initiale concernant "l'égalité des chances" en demandant aux collèges "ambition réussite " de mettre en place dès la rentrée 2007 un "accompagnement éducatif " hors temps scolaire. Ce texte précise que l'accompagnement éducatif a vocation à s'étendre dès la rentrée 2008 à l'ensemble des collèges et par la suite à l'ensemble des écoles et des lycées.

La portée de la circulaire reste cependant très limitée. On ne peut en effet que regretter que si elle indique bien les objectifs et le public visés ainsi que les contenus pédagogiques, elle passe complètement sous silence les modalités de mise en oeuvre :

- qui organisera l'accompagnement éducatif (l'éducation nationale, les collectivités territoriales?)
- qui financera le personnel concernés ?
- quelles devront en être les conditions d'accès (gratuité) ? etc.

Les nombreuses réactions au texte montre que pour le moins les phases de concertations préalables avec les collectivités territoriales et les acteurs traditionnels des temps péri-scolaires ont été négligés.

De ce fait cette circulaire risque de n'avoir aucun impact opérationnel direct., effet d'annonce d'autant plus regrettable que les besoins recensés et les objectifs visés ne sont pas discutables.

Lire la circulaire : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/28/MENE0701447C.htm>